



Commune
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
04/04/2023

ARRÊTÉ
portant règlement de la circulation

Acte n° 2023/6.1/29

Vu la demande formulée par la **Vice-Présidente administratif de l'équipe Air Expo, Madame Sarah VARAK, demeurant à : 7 Avenue Edouard Belin – 31400 TOULOUSE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2113-1, L 3221-3 et L 3221-4, R 2131-1.

Vu le chapitre 1^{er} du Titre 1^{er} du livre 4 des parties législative et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de la circulation du nouveau Code de la Route (art..L 411-1).

Vu les articles R 411-5, R 411-21-1, R 417-10, R 411-25, R 412-28, L 325-1, L 325-2, L 325-3 du Code de la Route.

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal.

Vu l'arrêté Interministériel du 11 février 2008 relatif à la Signalisation des Routes et Autoroutes et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par les arrêtés du 04 janvier 1995, 16 novembre 1998, 8 avril 2002 et 31 juillet 2002.

Vu les schémas définis dans le manuel de chef de chantier sur la signalisation temporaire.

Vu l'organisation du Meeting aérien Air Expo du samedi 13 mai 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous, pendant cette manifestation,

Article 1 : Le Samedi 13 mai 2023 à partir de 06h00 et jusqu'à 21h00 :

Les Chemins de Sardelis et des Bourdettes (pour la partie non piétonne), la D43b depuis la fourche avec la D15 jusqu'au panneau LHERM, la D43b jusqu'au rond-point d'Auchan, le Chemin Français à partir de la D43, seront interdits à la circulation et au stationnement sauf aux riverains et aux services de secours.

Les Chemins de Salères et Cassagnes et la Rue des Chênes jusqu'à l'intersection avec la Rue de l'Anguille seront interdits à la circulation et au stationnement sauf aux riverains et aux services de secours.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services d'Air Expo et la déviation des véhicules se fera par OX et Saint Hilaire et Avenue de Toulouse en direction de Labastidette.

Article 3 : Les barrières de sécurité seront levées par les services d'Air Expo.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MURET, Monsieur le Maire de LHERM, le Responsable Administratif d'Air Expo sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire, l'adjointe déléguée.

Brigitte BOYE

Plans de circulation et parkings

1. Stationnement

a. Parkings



L'ensemble des parkings représente une capacité d'environ 13 000 véhicules. Le P4 et le P5 seront ouverts dès le début du meeting afin d'absorber le flux de visiteurs.

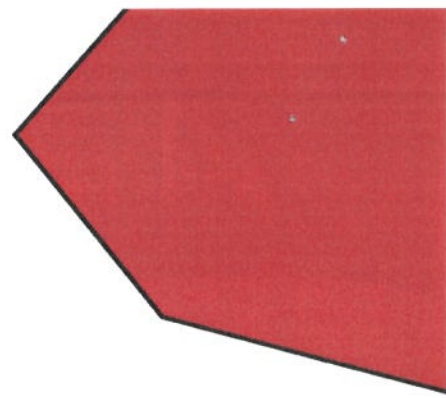
Le parking P0 est en partie réservé aux personnes à mobilité réduite, aux VIP, à l'organisation d'Airexpo, aux exposants et aux bénévoles. Un mauvais temps n'occasionnera pas de changement étant donné que le P0 est le parking le plus praticable.

Deux parking P7 (parking de l'école) et P8 (parking de la médiathèque) seront exploités pour faciliter l'arrivée du meeting au riverains de Lherm et Labastidette

Un parking motos-vélos sera situé sur la route jouxtant le P3.

Pour encourager la mobilité douce des riverains de Lherm et Labastidette, un parking vélo sera situé sur la rue de l'aviation à l'angle du chemin de Chaubet.

Les flèches bleues indiquent les sorties prévues pour chaque voiture sur le parking et à contrario les flèches rouges indiquent les entrées des véhicules sur les différents parkings.



Plans de circulation et parkings

Table des matières

1. Stationnement	4
a. Parkings	4
b. Stationnement interdit	6
2. Flux de circulation	8
a. Arrivées avant 7h00	8
b. Routes fermées à la circulation	9
c. Dérogations d'accès aux routes fermées	11
d. Arrivées en voiture après 7h30	12
e. Arrivées à vélo ou à moto	13
f. Départs avant la fin du meeting	14
g. Départs après la fin du meeting	15
h. Déviation Muret/Lherm	16
i. Déviation Lherm/Muret	Erreur ! Signet non défini.
j. Accès piéton	17
k. Dispositif anti-intrusion	18
3. Accès de secours	19
a. Accès de secours n°1	19
b. Accès de secours n°2 et n°3	20

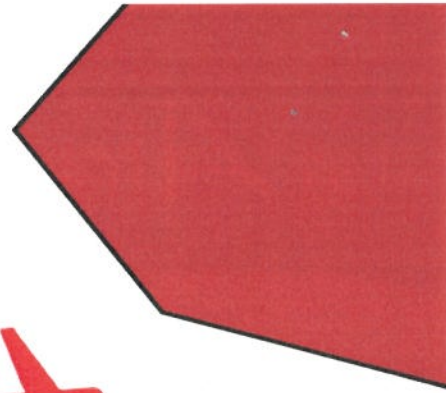
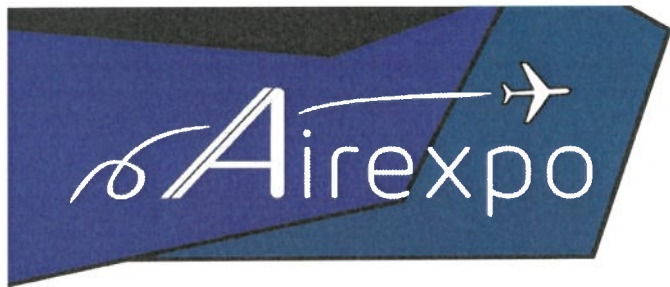
Plans de circulation et parkings

Présentation générale

Ce dossier présente tous les plans concernant la circulation lors du meeting aérien Airexpo qui se tiendra le 13 mai 2023 à l'aérodrome de Muret-Lherm. Les plans ci-après établis en directe collaboration avec la gendarmerie de Muret ont pour but de faciliter la circulation des véhicules autour de l'aérodrome et celle des piétons entre les parkings et l'aérodrome. Ils prévoient aussi des mesures de protection dans le cadre du plan Vigipirate.

Cette année, une fois de plus Airexpo inaugurera la saison 2023 des meetings aériens en France. Ainsi, nous avons estimé un nombre maximal de visiteurs attendus sur place entre 15000 et 20000. Cela représente un volume approximatif de 10000 véhicules. De ce fait et pour donner suite au retour d'expérience du meeting 2022, nous avons décidé de mettre l'accent sur l'importance de la préparation des voies de circulation en amont et la gestion des parkings le jour du meeting.

Mourad CHITACH
Responsable Circulation Airexpo 2023
François Wagner
Lucas Le Bouquin
Lara Salti
Chargés Circulation Airexpo 2023



Plans de circulation et parkings

Meeting aérien Airexpo, Aérodrome de Muret
Samedi 13 mai 2023



Airexpo – ENAC – 7 avenue Edouard Belin – 31055 Toulouse Cedex 4
contact@airexpo.org – www.airexpo.org



Plans de circulation et parkings

Tableau récapitulatif

Nom du parking	Capacité estimée (Voitures)	Fonction	Distance
P0	500	VIP + organisation Airexpo + PMR + Exposant	Proche de la route
P1	400	Tout public	Proche de la Route
P2	500	Tout public	Proche de la Route
P3	300	Tout public	Proche de la Route
P4	1500	tout public	Eloigné
P5	5000	tout public	Eloigné
P6	500	tout public	Eloigné
P7	100	Tout public	Eloigné
P8	120	Tout public	Eloigné
Parking motos	40 motos	tout public	Sur la route
Parking vélos	30 vélos	tout public	Sur la route

Plans de circulation et parkings

b. Stationnement interdit



Le stationnement sera interdit au niveau des axes en rouge sur la carte ci-dessus par arrêté municipal entre 6h et 23h, le samedi 13 mai 2023.

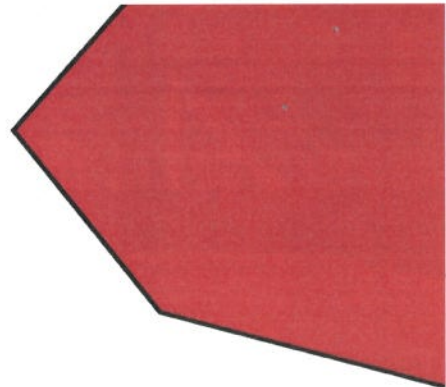
Les routes concernées sont :

- La D15 (Rue de Coubezence) depuis le Rond-Point des Deux Ailes jusqu'à la D43b
- La D43b depuis la fourche avec la D15 jusqu'au panneau Lherm
- La Rue Jean-Manuel Fangio dans son intégralité
- La Rue Louison Bobet jusqu'au panneau d'entrée du parking
- La Rue Éric Tabarly dans son intégralité (sauf pour les motos & vélos)
- Les chemins de Sardelis et des Bourdettes (pour la partie non piétonne)
- Le chemin du Banqué et le chemin du Rouzet jusqu'à l'angle avec la rue des écoles.

- La D23d (Rue de l'Aviation) depuis le panneau LABASTIDETTE jusqu'à l'intersection avec la D43b.
- Le Chemin de Chaubet en intégralité : depuis le croisement avec la D3 jusqu'au croisement avec la D23d.
- La D43b (Rue de Coubezence) depuis l'entrée du P4 jusqu'au rond-point d'Auchan.
- Chemin de Marragon à partir de la patte d'oie chemin Marragon et rue Jehan de Mascaron
- Chemin Français à partir de la D43
- Avenue François Puertolas entièrement de la D15 à l'intersection avec le chemin du Camin.
- Chemin de Trigueboire de la D15 à l'intersection avec le chemin du Camin.
- Chemin de Salères, chemin de Cassagne et la rue des chênes bloqués jusqu'à l'intersection avec la rue de l'aiguille.

Exception pour la D23d (Rue de l'Aviation) depuis l'angle avec la rue des école Labastidette qui sera fermée du vendredi 12 mai à 20h au samedi 13 mai à 23h.

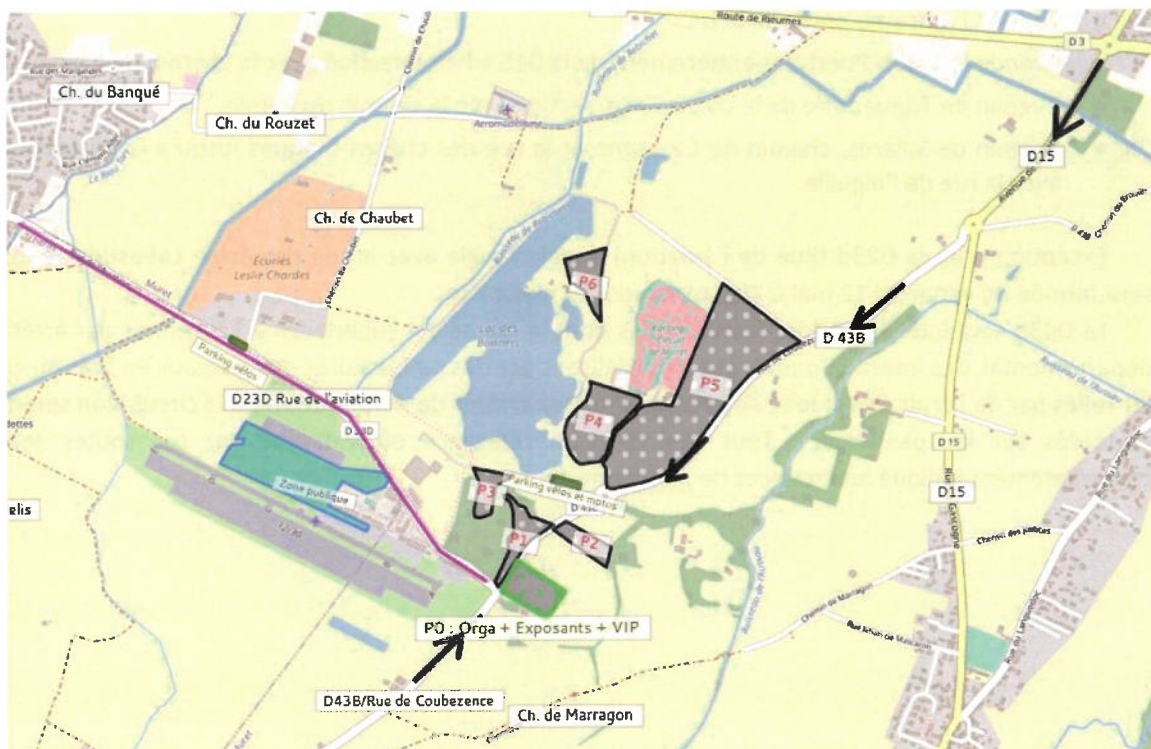
La D43b sera interdite à tous les véhicules dont la masse est supérieure à 3,5 tonnes par arrêté départemental. Ces interdictions seront matérialisées par des panneaux et des poteaux en bois ou en fer reliés par de la rubalise le long de la chaussée. Des arrêtés de modification de la circulation seront placardés sur les panneaux. Tout véhicule non référencé et stationné sur ces routes sera immédiatement indiqué aux services de gendarmerie.



Plans de circulation et parkings

2. Flux de circulation

a. Arrivées avant 7h30



Sont concernés par ces plans l'organisation d'Airexpo, les bénévoles et les exposants. Les membres de l'équipe, ainsi que les exposants et les bénévoles se garent au P0. La circulation de ces derniers sera régie par l'équipe d'Airexpo. Dans la nuit de vendredi à samedi, il sera effectué un gardiennage qui aura également pour mission de repérer et signaler toute entrée anormale près de l'aérodrome.

La D23d sera fermée à partir du vendredi 12 mai à 20h. L'accès au meeting se fera donc uniquement à partir de la D43b.

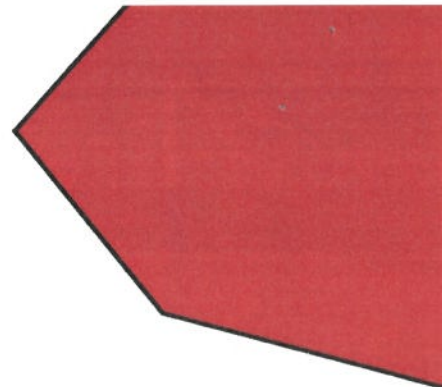
Plans de circulation et parkings

b. Routes fermées à la circulation



Les routes sur le plan ci-dessus seront fermées à partir de 7h30, par mesure de sûreté. Les routes concernées sont :

- La D23d (Rue de l'Aviation) depuis le panneau LABASTIDETTE jusqu'à l'intersection avec la D43b.
- Le Chemin de Rouzet et le Chemin du Banqué bloqué à hauteur de la rue des écoles jusqu'au chemin de Chaubet
- Le Chemin de Chaubet en intégralité : depuis le croisement avec la D3 jusqu'au croisement avec la D23d.
- La D43b (Rue de Coubezence) depuis l'entrée du P4 jusqu'au rond-point d'Auchan.
- Les chemins de Sardelis et des Bourdettes (pour la partie non piétonne)
- Chemin de Marragon bloqué à partir de la patte d'oie chemin Marragon et rue Jehan de Mascaron
- Chemin Français : bloqué à partir de la D43



- Avenue François Puertolas bloqué entièrement de la D15 à l'intersection avec le chemin du Camin.
- Chemin de Trigueboire bloqué entièrement de la D15 à l'intersection avec le chemin du Camin.
- Chemin de Salères, chemin de Cassagne et la rue des chênes bloqués jusqu'à l'intersection avec la rue de l'aiguille.

Exception pour la D23d (Rue de l'Aviation), en **violet** sur le plan, qui sera fermée depuis le panneau Labastidette à partir du **vendredi 12 mai 20h** au samedi 13 mai à 23h

La D43b (Rue de Coubezence) depuis le croisement avec la D23d (Rue de l'Aviation) jusqu'au croisement avec le Chemin de Maragon / Chemin de Camin, sera interdite au piéton par mesure de sûreté. Ces interdictions ne concernent ni les riverains, ni les secours.



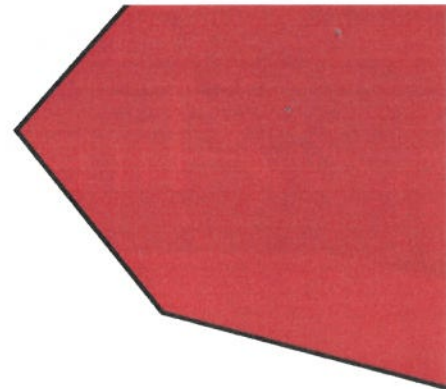
c. Dérogations d'accès aux routes fermées

Une dérogation d'accès à la D23d est accordée au personnel et véhicules mentionnés ci-dessous :

- Les membres de la DV (Direction des vols) et de la DO (Direction des opérations) aux bracelets de couleur connue ainsi qu'à leurs véhicules aux plaques d'immatriculation connues en direction de la zone réservée, la zone publique et la tour de contrôle.
- Les taxis bénévoles, dont la plaque d'immatriculation est connue, transportant le personnel en direction de la zone réservée, la zone publique et la tour de contrôle.

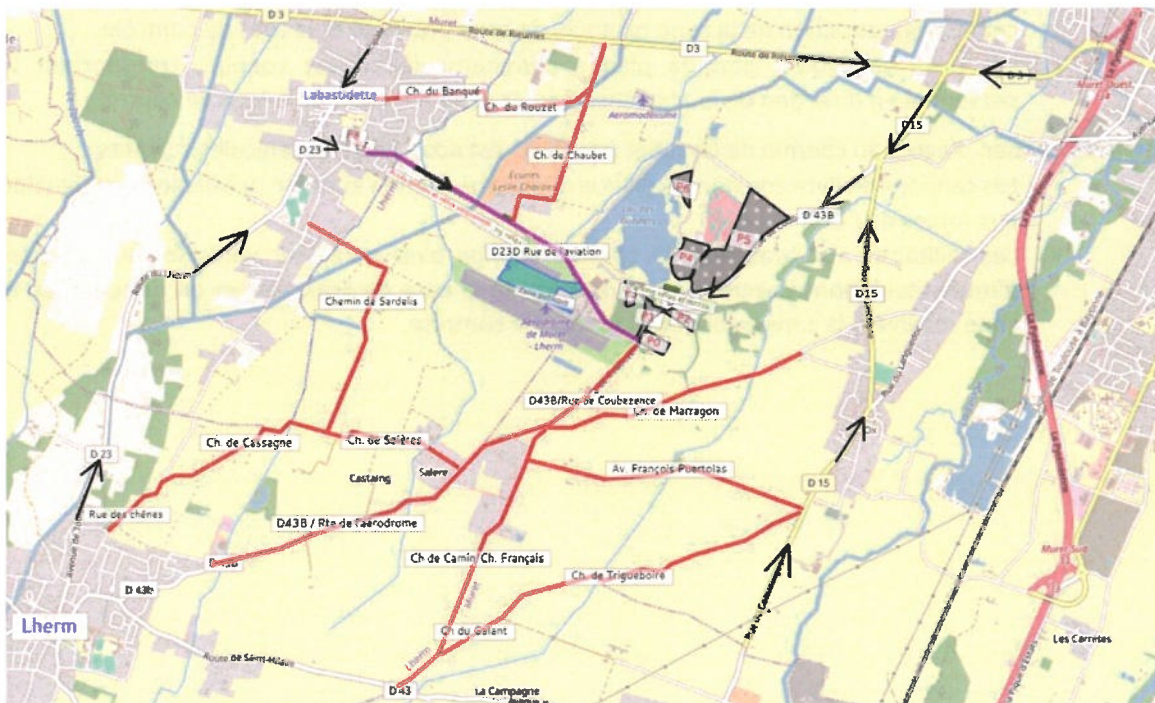
Une dérogation d'accès au chemin de Chaubet à la D23D est accordée aux véhicules suivants :

- Les camions de livraison dont la plaque d'immatriculation aura été préalablement signalée aux forces de l'ordre.
- Les militaires aux bracelets de couleur connue ainsi qu'à leur véhicules aux plaques d'immatriculation connues en provenance de la base de Francazal et en direction de la zone réservée, la zone publique et la tour de contrôle.



Plans de circulation et parkings

d. Arrivées en voiture après 7h30



La plupart des spectateurs arrivent à l'aérodrome depuis l'autoroute A64 depuis la sortie 34 à Muret. Au niveau du Rond-point des Deux Ailes situé au croisement de la D15 et de la D43b, un panneau indiquera la route à suivre.

L'accès au meeting se fera donc uniquement par la D15 puis la D43b. Les visiteurs en provenance du sud devront contourner l'aérodrome, soit en passant par Labastidette, soit en passant par Ox. Le chemin à suivre leur sera indiqué au niveau du panneau interdit situé le plus au sud sur la carte ci-dessus.

Les riverains de Lherm et Labastidette pourront accéder au meeting par l'accès piéton aménagé rue de l'aviation.

Des bénévoles seront placés au niveau du rond-point du karting et sur les routes entre les parkings pour guider les visiteurs.

Plans de circulation et parkings

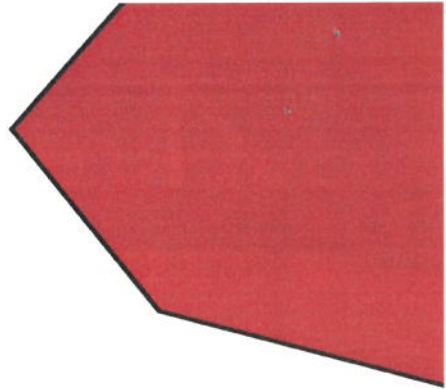
e. Arrivées à vélo ou à moto



Tout comme les voitures, les motos et vélos pourront accéder à l'aérodrome via la D15 puis la D43b. Le parking vélos et motos se situe dans la rue Éric Tabarly sur la route jouxtant le P4.

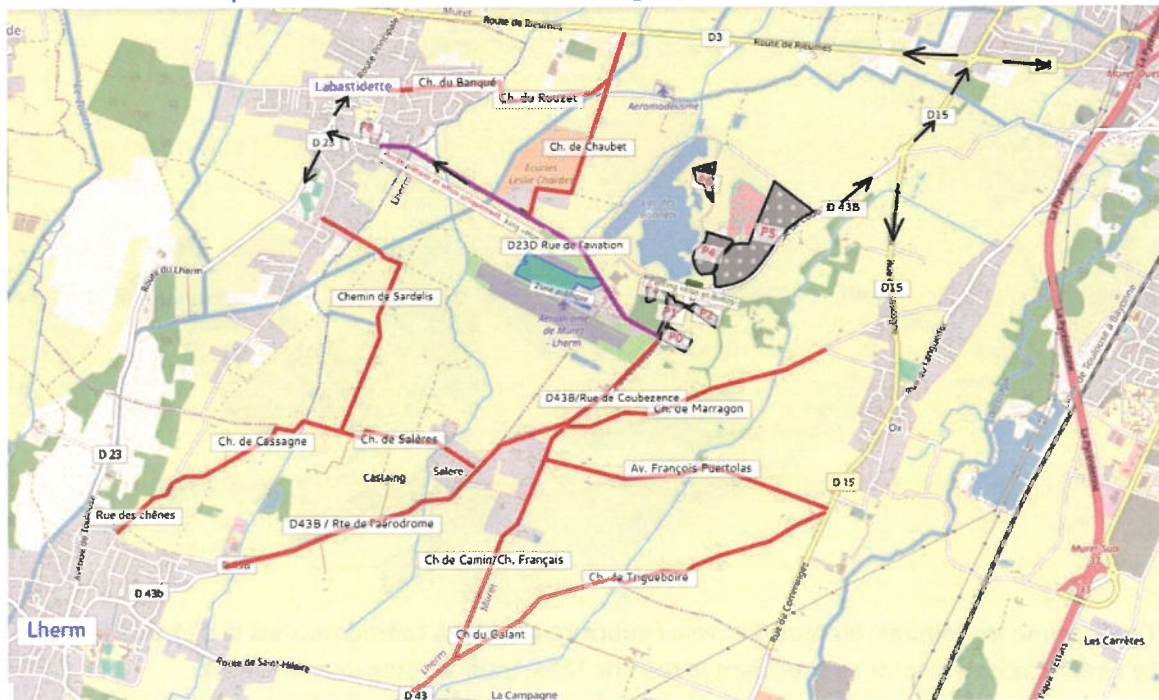
La D23d qui relie l'aérodrome à Labastidette sera ouverte aux vélos afin d'encourager la mobilité douce.

Par ailleurs, tous les autres moyens de transport, notamment les trottinettes, les skateboard... ne sont pas autorisés à rentrer dans la zone publique et devront être placés au parking vélo.



Plans de circulation et parkings

f. Départs avant la fin du meeting

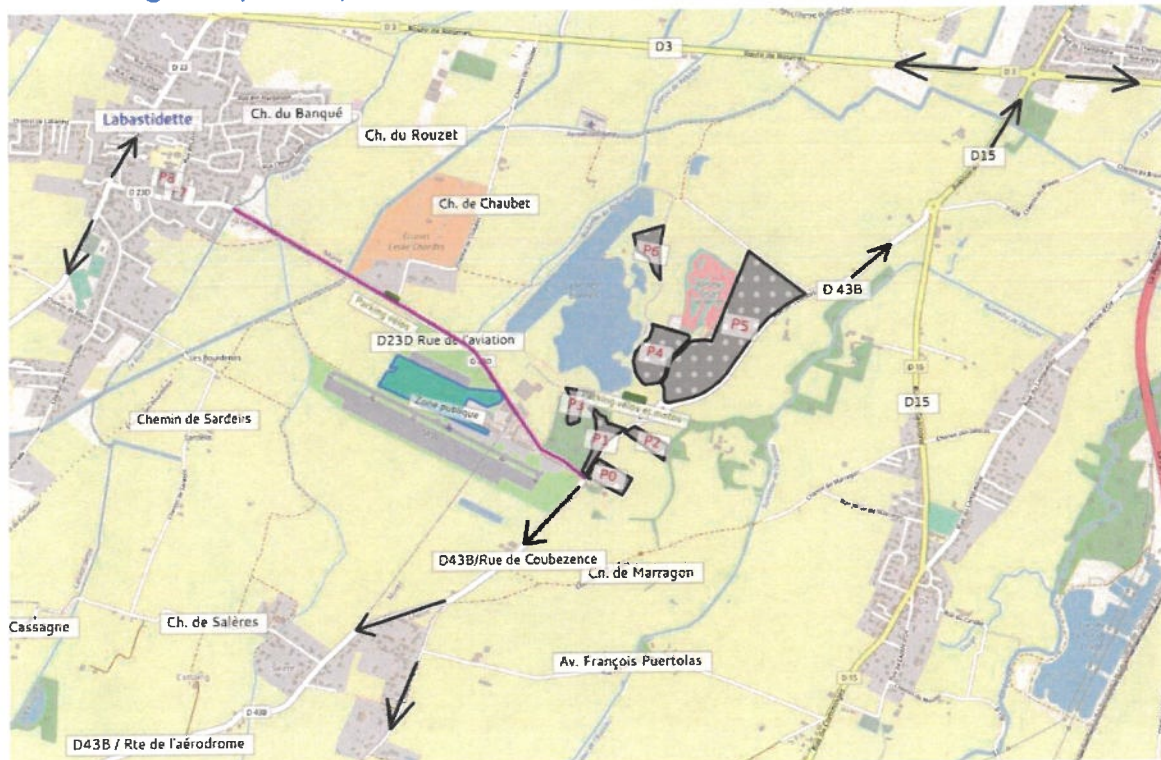


La D23d et la D43b sud étant fermées aux véhicules jusqu'à la fin de la manifestation aérienne. Les automobilistes et motards et cyclistes quittant le meeting avant la fin empruntent les mêmes routes qu'à leur arrivée en sens inverse à savoir la D43b nord et la D15.

Les cyclistes et piétons pourront quitter le meeting en passant par la rue de l'aviation.

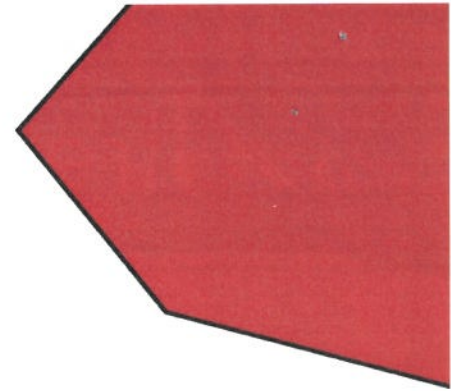
Plans de circulation et parkings

g. Départs après la fin du meeting



Vers 18h30 - 19h00, le directeur des vols annonce la fin des représentations au centre opérationnel qui avertit les gendarmes. Les gendarmes peuvent alors prendre la décision d'ouvrir la D43b (Rue de Coubezence) et le Chemin de Chaubet, dans le but d'éviter les ralentissements et de désengorger les routes.

Restera fermée la Rue de l'Aviation du croisement avec le Chemin de Chaubet jusqu'au croisement avec la D43b (Rue de Coubezence).



Plans de circulation et parkings

h. Déviation Muret/Lherm

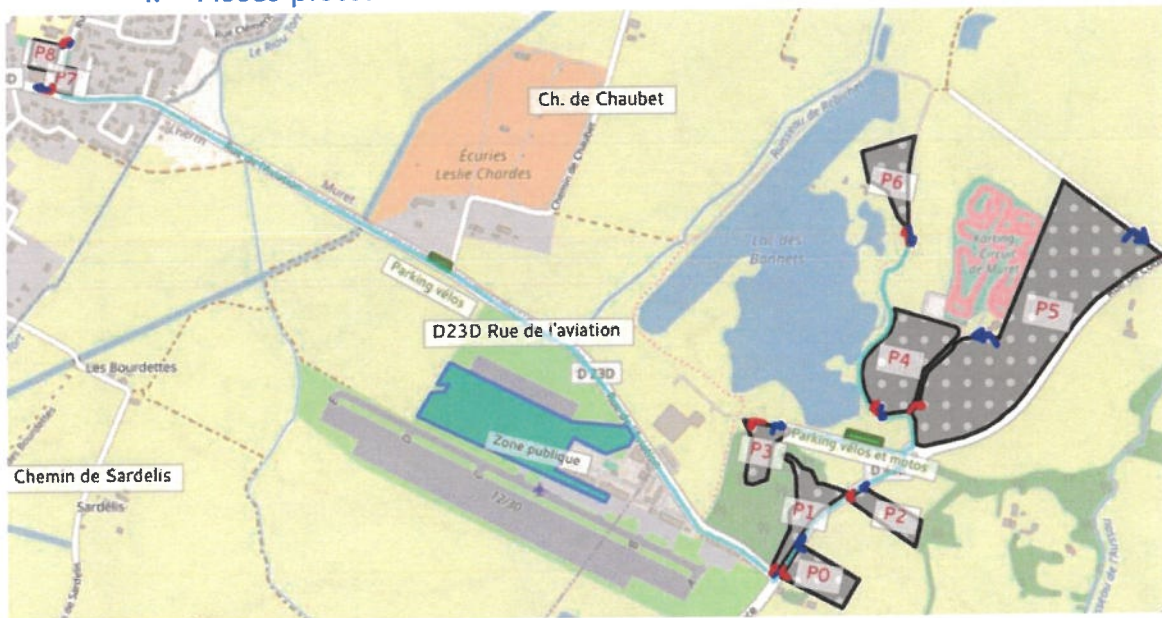


La D43b qui relie les villes de Muret et Lherm sera en partie fermée le jour du meeting entre 8h00 et 19h00. C'est pourquoi il est nécessaire de créer une déviation entre ces deux villes. Des panneaux indiqueront aux voitures la route à suivre.

Les voitures venant de Muret devront suivre la D15 jusqu'à Saint-Hilaire puis emprunter la D43 pour se rendre à Lherm.

Plans de circulation et parkings

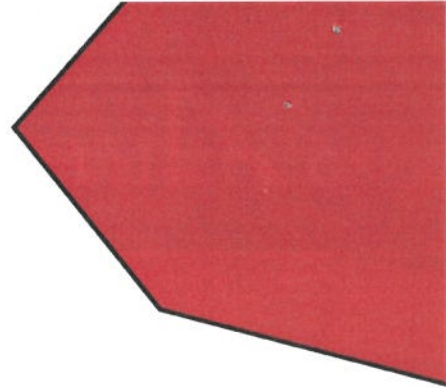
i. Accès piéton



En fonction du parking où ils sont dirigés, les visiteurs pourront rejoindre le rond-point Kawasaki puis continuer sur la rue de Coubezeance jusqu'à atteindre l'intersection avec la rue de l'Aviation.

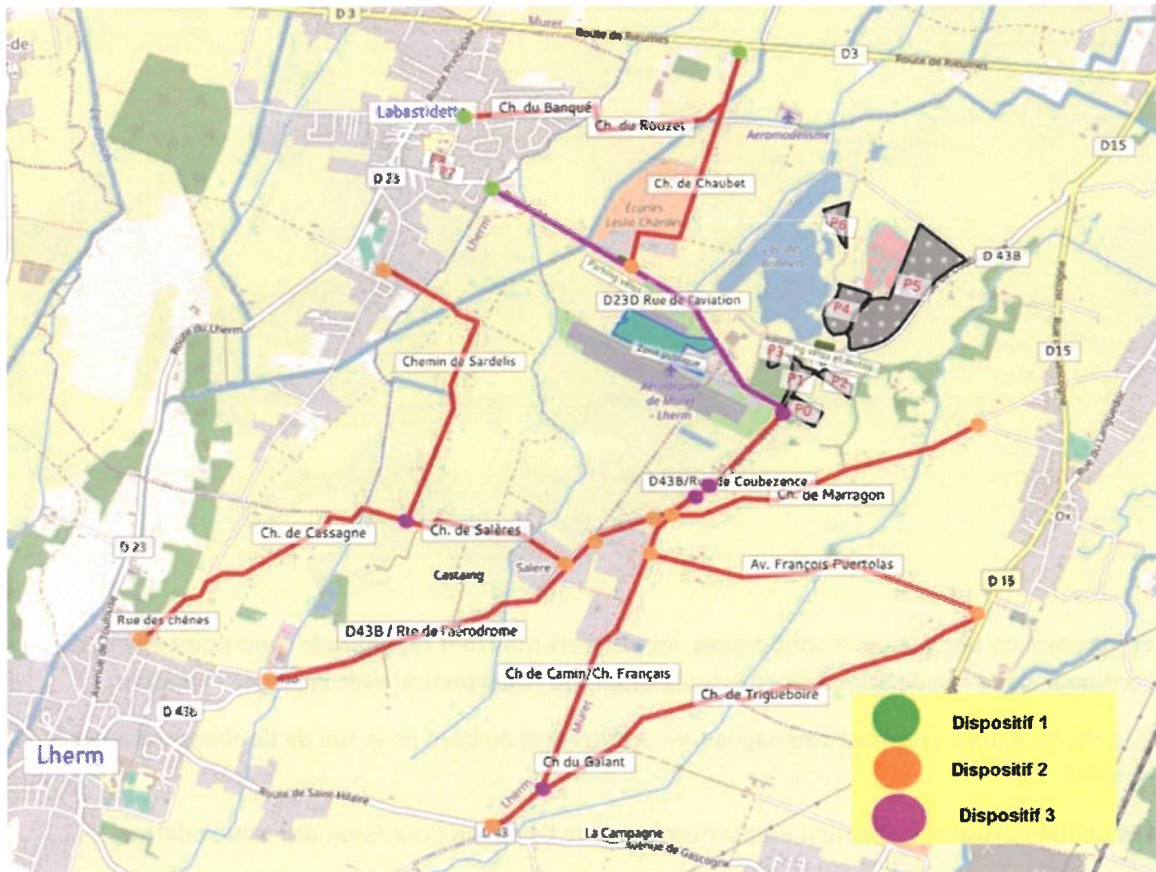
Des chemins piétons seront aménagés sur l'accotement au bord de la rue de Coubezeance entre le P5 et le P0.

Les piétons peuvent également emprunter la rue de l'aviation pour rejoindre Labastidette.



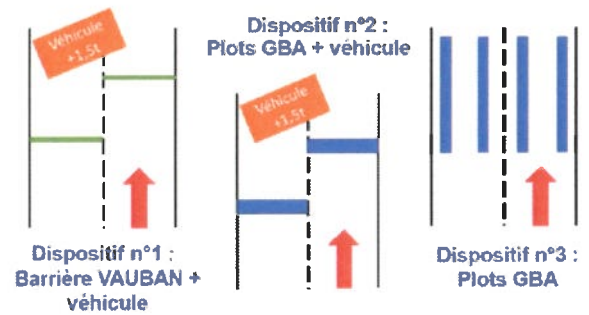
Plans de circulation et parkings

j. Dispositif anti-intrusion



Le dispositif ci-dessus permettra d'empêcher les entrées dans les axes fermés pour raison de sécurité. La gendarmerie sera responsable de s'assurer de la bonne mise en place de ce plan

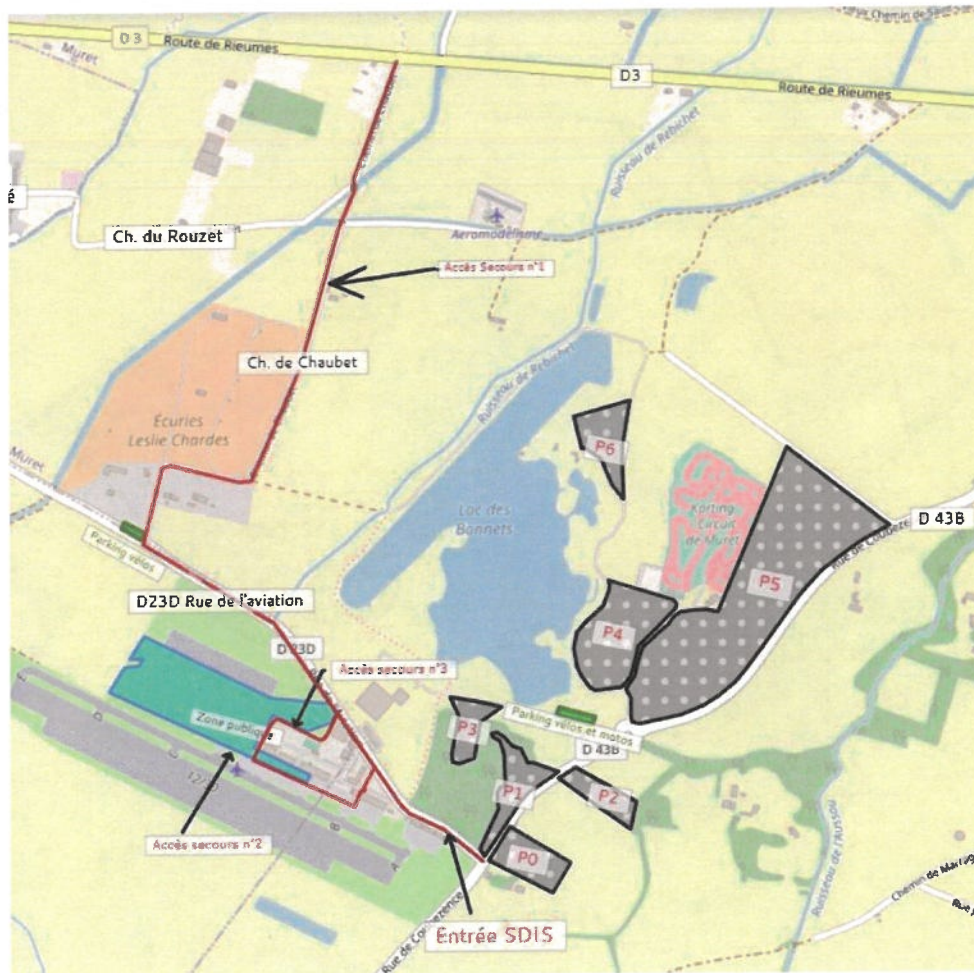
Vous pouvez observer ci-contre, le fonctionnement des différents dispositifs anti-intrusion qui sont disposés sur la carte ci-dessus.



Plans de circulation et parkings

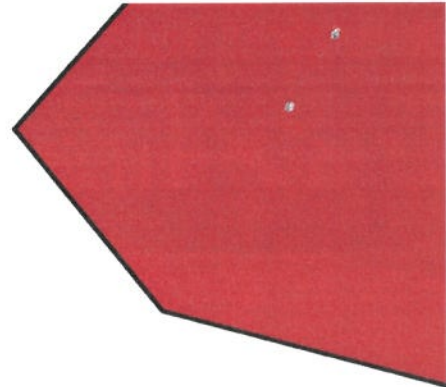
3. Accès de secours

a. Accès de secours n°1

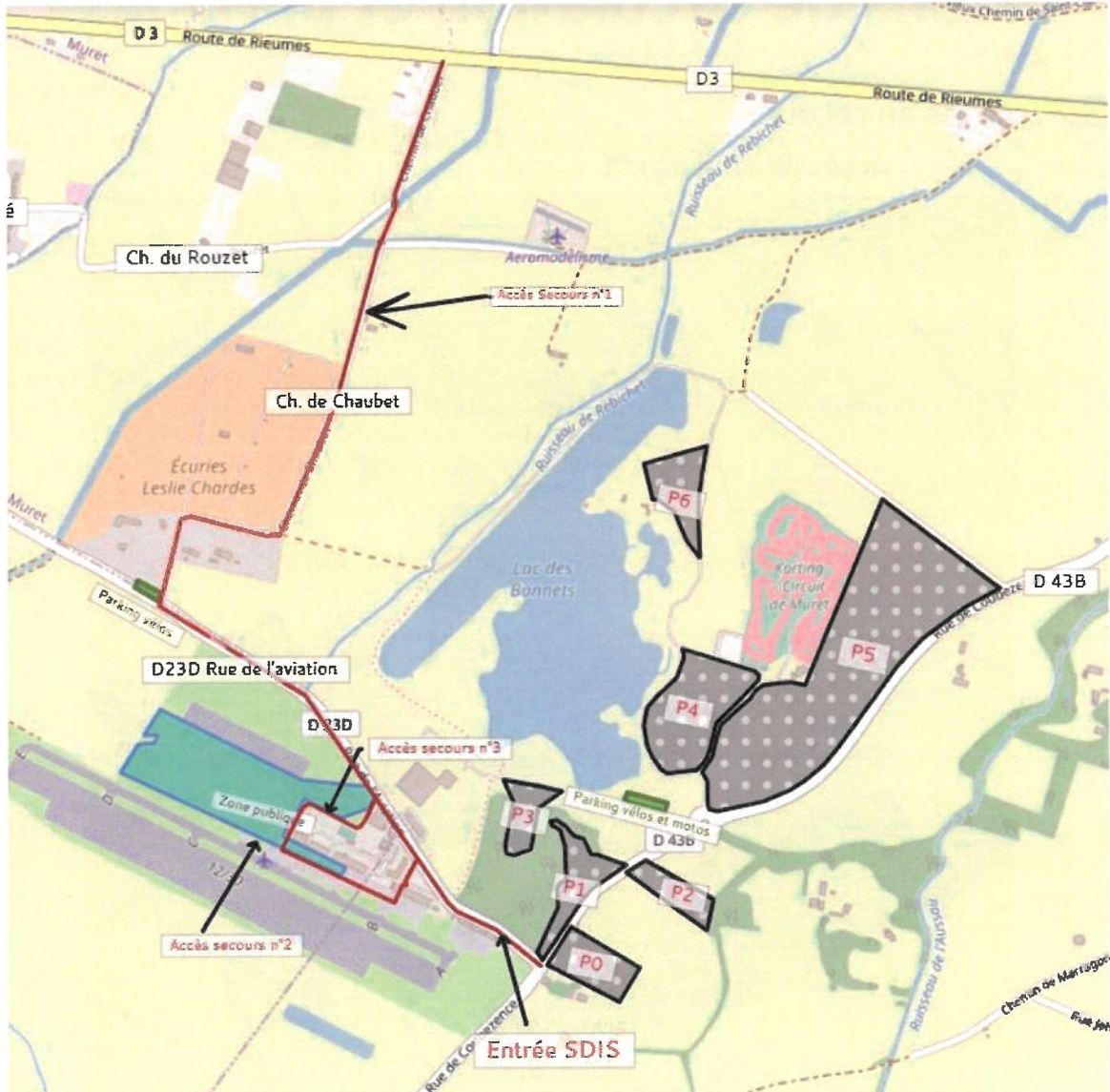


Le chemin de Chaubet sera fermé à la circulation par la gendarmerie au niveau de la D3. Il sera réservé au secours pour leur faciliter l'accès à la D3.

La Rue de l'Aviation est bloquée par un véhicule lourd stationné en travers de la route. Il bloque donc l'accès à tout véhicule mais peut être déplacé en cas de passage des services de secours.



b. Accès de secours n°2 et n°3



Les deux axes rouges (n°2 et n°3) – pour les secours permettent au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) d'accéder à la zone publique et au côté piste (via l'accès secours n°2).